

RAPPORT ANNUEL 2003
DU COMITÉ D'EXAMEN DU PROGRAMME DE DÉFENSE
BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

LE COMITÉ

Colin R. McArthur Ph.D. (président)
Kenneth L. Roy Ph.D.
Francine Denizeau Ph.D.

Novembre 2003

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction	
Sommaire	
Activités du comité en 2003	
Analyse	
Conclusions	
Recommandations	

Annexes :

Annexe A	Application des recommandations du Rapport Barton
Annexe B	Application des recommandations du Rapport du CEPDBC
Annexe C	Abréviations

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a pour politique de préconiser la signature de traités d'interdiction complète des armes biologiques et chimiques qui sont globaux, vérifiables et de portée mondiale. Malgré cela, la menace d'utilisation de telles armes persiste. Le Canada doit donc faire en sorte que les membres des Forces canadiennes (FC) soient adéquatement entraînés et équipés pour se protéger en cas d'exposition à des agents chimiques et biologiques. Ces mesures de protection doivent être prises dans le cadre de déploiements à l'étranger et, comme le Canada n'est pas à l'abri d'actes terroristes, elles sont également essentielles dans les interventions militaires en cas d'urgence nationale.

Les Canadiens sont en droit d'avoir l'assurance que la politique du Canada selon laquelle le pays ne doit maintenir que des moyens de défense contre les agents biologiques et chimiques est pleinement respectée en tout temps et que les activités connexes de recherche, de développement et d'entraînement ne présentent aucun danger pour la sécurité publique ou l'environnement.

C'est à cette fin que le ministre de la Défense nationale a créé le Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique (CEPDBC). Le Comité est chargé d'examiner chaque année les activités de recherche, de développement et d'entraînement du ministère de la Défense nationale (MDN) dans le domaine de la défense biologique et chimique (DBC) pour s'assurer qu'elles ont un caractère défensif et qu'elles sont menées de façon professionnelle, sans menacer la sécurité publique ou l'environnement.

La nomination des membres du Comité est approuvée par le sous-ministre de la Défense nationale et par le Chef d'état-major de la Défense, sur la recommandation du président du Comité. Pour former le CEPDBC, le président du Comité invite la Société canadienne des microbiologistes, l'Institut de chimie du Canada et la Société de toxicologie du Canada à proposer des candidats.

Le Comité est actuellement composé des personnes suivantes :

Président	M. Colin R. McArthur	Université York [chimie]
Membre	M. Kenneth L. Roy	Université de l'Alberta [microbiologie]
Membre	M ^{me} Francine Denizeau	Université du Québec à Montréal [toxicologie]

Des rapports annuels sont présentés depuis 1990. Tous ont été rendus publics et sont affichés sur le site Web du CEPDBC (www.vcds.dnd.ca/CEPDBC/index.html).

SOMMAIRE

Ce rapport présente les activités du CEPDBC en 2003. Des annexes décrivent l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées dans le rapport Barton de 1988 et les suites données aux recommandations faites dans des rapports antérieurs du CEPDBC. Le CEPDBC a lui-même été formé à la suite d'une recommandation du rapport Barton. Le rapport Barton peut être consulté sur le site Web du CEPDBC.

Le CEPDBC en est venu à la conclusion qu'il n'y a pas de duplicité dans le programme de défense biologique et chimique (DBC) du Canada, ni de preuve que des activités offensives ont été menées soit au nom des autorités canadiennes, soit en vertu d'un engagement lié à un traité multilatéral.

Le CEPDBC a observé que la DBC avait retenu beaucoup plus l'attention que par les années précédentes. On a intensifié l'entraînement, recruté ou affecté plus de personnel à ce secteur et amorcé ou terminé la construction de nouvelles installations. L'intensification de l'entraînement au RDDC Suffield peut toutefois nuire à la recherche, car elle amène à détourner des scientifiques de la recherche pour les affecter à la supervision d'autres activités liées à des agents chimiques. Le CEPDBC recommande, par conséquent, que la DBC soit placée tout en haut de la liste de priorités au RDDC Suffield. La supervision de l'entraînement par des chercheurs devrait être remplacée par d'autres dispositions.

L'Initiative de recherche et de technologie chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires entraînera l'adoption de nouvelles contre-mesures médicales (CMM) à l'égard des agents chimiques et biologiques. Il est difficile de faire approuver ces médicaments par Santé Canada (SC). Le CEPDBC recommande donc que le MDN se penche davantage sur le processus d'approbation des contre-mesures médicales par Santé Canada. Le CEPDBC aimerait qu'un comité interministériel (SC et MDN) rédige une politique portant sur l'usage extraordinaire des CMM, dont l'usage est approuvé dans le secteur militaire, pour traiter des victimes de terrorisme ou de guerre.

ACTIVITÉS DU COMITÉ EN 2003

Le CEPDBC a fait une visite spéciale au RDDC Suffield en 2003 en vue d'observer l'enquête sur une munition chimique qui avait été tirée dans le cadre d'un test peu après la Seconde Guerre mondiale et la destruction de cette munition. Le Comité a également procédé à ses visites annuelles aux établissements du MDN inclus dans le programme de DBC. Il s'agissait des établissements suivants :

Le quartier général de la Défense nationale (QGDN), où des réunions ont eu lieu ou des exposés ont été présentés par :

le Centre ministériel de R et D pour la défense Canada (RDDC), notamment des réunions avec le Sous-ministre adjoint, Sciences et Technologie, le directeur associé du Programme général et le directeur, Sciences et Technologie – performance humaine;

la Direction de la défense nucléaire, biologique et chimique (DDNBC), notamment une réunion avec le directeur;

la Direction de la politique de contrôle des armements et de la prolifération (D Pol CAP), notamment une réunion avec le directeur;

le Directeur général - Services de santé (DGSS);

le Groupe médical des Forces canadiennes/Médecine opérationnelle (GMFC Op Méd);

le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC);

La Base Trenton des Forces canadiennes (8^e Escadre Trenton);

La Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées (CDNBCI), notamment des exposés sur son démarrage et ses activités actuelles;

L'École de défense nucléaire, biologique et chimique des Forces canadiennes (EDNBCFC), notamment des exposés sur ses responsabilités, ses ressources et l'entraînement;

Le RDDC Toronto, notamment des exposés sur l'organisation de son Comité d'éthique en matière d'étude sur des sujets humains (CEESH) et des discussions avec le sous-directeur général délégué/médecin-chef;

Le RDDC Suffield, notamment des exposés sur les responsabilités, les ressources et les activités du centre de recherches et du programme de DBC. Le Comité a également été avisé des plans d'expansion du Centre des technologies de lutte contre le terrorisme (CTLT) à Suffield et des activités de l'Initiative de recherche et de technologie chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (IRTC), une initiative du gouvernement fédéral dirigée par RDDC et faisant appel à la participation de Suffield. Le Comité a visité les installations et a rencontré des chercheurs scientifiques de plusieurs groupes de recherche du centre. Les membres qui souhaitaient discuter, individuellement ou en groupe, de certaines préoccupations avec le Comité ont eu le loisir de le faire. Le CEPDBC a rencontré le directeur général, le sous-directeur général/chef du CTLT, le chef du programme de DBC et d'autres membres du personnel cadre au cours de sa visite à Suffield. Le Comité s'est entretenu avec l'officier de la sécurité générale et l'officier de la sécurité environnementale;

Le CEPDBC a rencontré des représentants du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) pour s'entretenir de la Convention sur les armes chimiques (CAC) et de la Convention sur les armes biologiques et à toxines (CABT) ainsi que de la participation du Canada à ces ententes.

Le Comité a examiné le programme de recherche et développement (R et D) de 2003 du MDN en matière de DBC et l'a trouvé conforme à la politique actuelle du gouvernement du Canada. La dernière version de l'entente sur les niveaux de service du RDDC Suffield, les fiches de renseignements du RDDC Toronto, les contrats de R et D en vigueur et les listes de publications ont tous fait l'objet d'un examen. Les documents de responsabilisation de RDDC ont eux aussi été passés au crible.

Pour se faire une meilleure idée des inquiétudes des Canadiens au sujet des activités de défense biologique et chimique du Canada, le Comité invite les groupes de citoyens préoccupés à venir lui en parler. Le Comité a rencontré le député John Bryden et M. Clive E. Holloway et la D^{re} Heather Durham, qui ont déjà présidé le Comité et s'intéressent toujours à son travail. Le Comité a aussi rencontré un agent principal de secours d'urgence biologique et chimique à Ottawa. Des organisations et des particuliers ont communiqué avec le Comité pendant l'année pour obtenir des renseignements. Quiconque souhaite présenter des observations au Comité doit s'adresser par écrit à l'administrateur du Comité. Pour obtenir des adresses, prière de consulter la section Introduction du site Web.

Par le passé, lors de rencontres avec des représentants de groupes d'intérêts et des médias, des inquiétudes ont été formulées au sujet du programme de DBC du MDN, et les membres du Comité ont donné des explications. Ces commentaires ont été repris dans le rapport annuel du CEPDBC jusqu'en 2001 (le rapport de 2001 et ceux des années antérieures peuvent être obtenus sur le site Web). On trouvera dans ces rapports des explications sur les différences qu'il y a entre la recherche sur la DBC à caractère offensif et défensif ainsi que des précisions sur la façon d'obtenir des renseignements sur la DBC du MDN. En mai 2003, des articles du *Ottawa Citizen* et du *National Post* ont traité du rapport annuel de 2002 du CEPDBC. Le Comité est heureux de l'intérêt que suscite son travail, et il invite les représentants des médias à communiquer avec ses membres pour obtenir de l'information.

ANALYSE

Le Comité reconnaît que des progrès ont été faits par rapport à certaines recommandations formulées dans ses rapports antérieurs. Le CEPDBC a reçu des renseignements à jour sur la découverte de munitions chimiques suspectes utilisées il y a de nombreuses années dans les polygones de tir du RDDC Suffield (recommandation de 2001 du CEPDBC). Divulguer de l'information au Comité équivaut, en fait, à la divulguer à la population canadienne, et le geste témoigne de la volonté de transparence du MDN. Le CEPDBC a été avisé de la présence de 12 munitions chimiques suspectes à Suffield jusqu'à présent (octobre 2003). Bon nombre d'entre elles ont été découvertes à l'occasion de la réfection d'une route dans le secteur du polygone de tir. Après avoir fait l'objet d'une enquête, les obus sont détruits. Le RDDC Suffield donne de l'information au CEPDBC, au quartier général de la Défense nationale et à l'Autorité nationale du Canada pour la Convention sur les armes chimiques.

Le Comité note aussi que RDDC s'efforce d'améliorer le mécanisme permettant d'évaluer les protocoles de la recherche avec des sujets humains des Centres de recherches pour la défense de façon uniforme, promptement et conformément aux derniers énoncés de politique des trois conseils sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains (recommandation de 2000 du CEPDBC). Le Comité approuve la décision

de RDDC selon laquelle un seul Comité d'éthique en matière d'étude sur des sujets humains sera chargé de mener ces évaluations pour l'ensemble de RDDC.

Le Comité reconnaît que l'adoption formelle de la doctrine sur le traitement des victimes de guerre chimique a fait des progrès. Le RDDC Suffield et le Groupe médical des Forces canadiennes/Médecine opérationnelle (GMFC Op Méd) collaborent avec les Forces des nations partenaires à l'élaboration de cette doctrine. Cette mesure devrait contribuer à donner suite à la recommandation que le CEPDBC a formulée dans son rapport de 2002, à savoir qu'il faudrait élaborer une doctrine sur la prestation de soins médicaux dans des conditions de guerre biologique et chimique (GBC).

La destruction du World Trade Center, le 11 septembre 2001, a été suivie d'attaques à la bactérie du charbon (anthrax) dans l'ensemble du système postal des États-Unis. Reléguées au second plan par la tragédie de New York, ces attaques n'en étaient pas moins dangereuses. Elles ont causé des décès et des maladies et ont perturbé le système postal américain. Les problèmes vécus aux États-Unis ont entraîné dans leur sillage des incidents au cours desquels des imitations d'agents biologiques ont été envoyées par la poste dans des immeubles fédéraux canadiens. Les services gouvernementaux canadiens ont été perturbés, et les incidents ont montré que protéger la population contre de véritables attaques ne sera pas chose facile. Ces événements ont fait ressortir l'importance du programme de défense biologique et chimique (DBC) au MDN et au Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC). Le programme de l'Initiative de recherche et de technologie chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (IRTC), la création du Centre des technologies de lutte contre le terrorisme (CTLT) à Suffield, l'augmentation du personnel des directions et des agences liés à la DBC et l'intensification de la collaboration entre les agences témoignent clairement de cette orientation.

Le programme de l'IRTC a amené de nombreux centres de recherche civils à prendre part à la DBC. Les projets actifs de recherche et de développement vont des méthodes de détection des agents biologiques et chimiques à l'élaboration de contre-mesures médicales (CMM) à l'égard des agents et des maladies infectieuses pouvant jouer le rôle d'agents. Les projets de recherche sont le fruit de partenariats entre des entreprises civiles (y compris des universités) et des organisations du gouvernement fédéral. Le RDDC Suffield est le partenaire fédéral dans bon nombre de ces projets, qui exigent le partage d'information et de ressources entre les partenaires. Le transfert d'agents chimiques ou biologiques d'installations de défense comme le RDDC Suffield à des installations universitaires ou privées s'inscrit parfois dans ce partage. Dans son rapport de 2002, le CEPDBC a recommandé que RDDC mette au point des lignes directrices sur le transfert et le suivi de ce matériel. Le Comité est heureux de constater que cette mesure est bien amorcée.

Une fois couronnés de succès, les projets de l'IRTC apporteront une contribution importante au programme de DBC du MDN. Les réussites de la recherche et du développement auront pour effet de produire des technologies qui permettront de combattre les armes chimiques et biologiques. Le CEPDBC a recommandé, dans son

rapport de 2000, que les laboratoires du MDN adoptent des « bonnes pratiques de laboratoire » (BPL) pour la collecte de données dans les premiers stades de la R et D. Cette mesure facilitera l'approbation par Santé Canada (SC) de nouvelles CMM à l'égard des agents chimiques et biologiques. Mais les BPL ne sont qu'un premier pas à l'intérieur du processus d'approbation des médicaments par SC. Le processus n'est pas simple. Une petite équipe du GMFC Op Méd est chargée d'obtenir de SC l'approbation réglementaire des CMM. Le processus étant long et coûteux, le MDN a de la difficulté à obtenir l'approbation de SC pour l'utilisation de ces antidotes dans le traitement de la population générale. Le Ministère peut demander à SC de bénéficier d'un « accès spécial » aux CMM dans le secteur militaire. Le marché commercial est rarement assez important pour justifier des investissements privés dans le processus d'approbation. Ainsi, le MDN peut recevoir une exemption de Santé Canada permettant aux FC d'utiliser auprès de leur personnel un excellent produit mis au point à Suffield et appelé Lotion réactive de décontamination cutanée (RSDL[®]). Les Forces canadiennes s'entraînent avec une imitation du produit, et la véritable lotion peut être obtenue dans la chaîne d'approvisionnement des Forces. La RSDL[®] est cependant considérée comme un médicament parce que la formulation peut être absorbée en partie dans l'organisme. Le personnel militaire impliqué dans un incident chimique ou biologique au Canada n'est pas autorisé à utiliser la RSDL[®] pour décontaminer des victimes civiles. Le CEPDBC est inquiet de cette situation, mais la solution ne lui apparaît pas être uniquement du ressort du MDN.

La RSDL[®] n'est qu'un exemple des projets fructueux de R et D menés au RDDC Suffield. Certains des projets actuels de l'IRTC visent à trouver des contre-mesures à l'égard d'infections comme la tuberculose, la maladie du charbon (anthrax) et le paludisme. Le CEPDBC appuie le travail qui se fait, mais il se demande si les contre-mesures qui en découleront seront homologuées pour un usage civil sans l'appui d'organismes extérieurs au MDN. En 2001, le CEPDBC a recommandé qu'un comité indépendant de professionnels civils soit mis sur pied pour conseiller le GMFC sur les contre-mesures médicales d'ordre biologique et chimique. Il semble que la formation de ce comité soit toujours prévue, mais elle ne permettra pas, à elle seule, de régler le problème de l'homologation des CMM.

Le CEPDBC déplorait, dans des rapports antérieurs, que des scientifiques de la défense menant des recherches importantes au RDDC Suffield soient détournés de leurs fonctions et affectés à la supervision de l'entraînement avec des agents chimiques. Il en va ainsi, en partie, parce que l'entraînement de membres du personnel d'agences extérieures au MDN génère des recettes pour RDDC, contrairement à l'entraînement donné à l'interne. La supervision de cet entraînement n'est pas rentable pour RDDC. L'importance accrue accordée à la DBC a alourdi la charge imposée par l'entraînement au RDDC Suffield. Comme il y a plus d'organisations de l'intérieur et de l'extérieur du MDN qui tirent profit des terrains et des laboratoires de Suffield, il faut augmenter le nombre de superviseurs de l'entraînement. Le CTLT devrait ultérieurement dégager les scientifiques de cette obligation, mais le centre n'est pas encore pleinement réalisé et il n'a pas engagé de nouveau personnel.

Vu l'importance accrue accordée à la DBC au MDN, il a fallu apprendre les procédures de base du travail dans des conditions de guerre biologique et chimique à un plus grand nombre d'employés de service et améliorer les installations consacrées à cet entraînement. Le Comité l'a constaté au cours de sa visite à la BFC de Trenton. La cellule de DNBC de la base bénéficie, depuis 2001, de meilleures installations, notamment une salle de cours permanente et une chambre à gaz et une aire de stockage améliorées. Les deux hommes affectés à la DNBC se consacrent maintenant exclusivement à cette tâche alors que les militaires du rang exerçaient autrefois d'autres fonctions. Le nombre de soldats et d'aviateurs formés par la section a doublé pendant l'année 2001-2002 et a continué d'augmenter en 2002-2003.

CONCLUSIONS

L'ère des déficits budgétaires et des compressions de personnel dans les agences chargées de la défense biologique et chimique (DBC) tire peut-être à sa fin au ministère de la Défense nationale (MDN). La tragédie du 11 septembre et d'autres événements ont souligné la nécessité de se défendre contre le terrorisme, et notamment contre les armes biologiques et chimiques. L'Initiative de recherche et de technologie chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (IRTC) a entraîné la création de partenariats entre le RDDC Suffield et des centres de recherche civils. On recrute du personnel à Suffield pour les nouveaux projets. Une nouvelle technologie de DBC sera sûrement mise au point. Mais le coût de l'instauration de nouvelles contre-mesures médicales et de leur approbation par Santé Canada sera élevé, peut-être trop élevé pour les ressources du MDN.

L'importance accrue de la DBC a entraîné une augmentation de l'entraînement au RDDC Suffield, réduisant d'autant le temps que les scientifiques de la défense pouvaient consacrer à la recherche. Une fois sa réalisation terminée, le Centre des technologies de lutte contre le terrorisme (CTLT) devrait atténuer le problème, car ce centre sera chargé du soutien de l'entraînement et permettra de dégager les chercheurs scientifiques de la supervision de l'entraînement.

RECOMMANDATIONS

Le CEPDBC recommande que le MDN se penche davantage sur le processus d'approbation des contre-mesures médicales par Santé Canada. Le CEPDBC aimerait qu'un comité interministériel (SC et MDN) rédige une politique portant sur l'usage extraordinaire des CMM.

Le CEPDBC recommande que la DBC soit placée tout en haut de la liste de priorités au RDDC Suffield. La supervision de l'entraînement par des chercheurs devrait être remplacée par d'autres dispositions. Le CEPDBC est donc favorable à la réalisation et à la dotation en personnel du CTLT si ces mesures doivent permettre aux scientifiques de se consacrer davantage à la recherche.

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BARTON

L'état d'avancement de l'application des recommandations du rapport Barton se présente comme suit :

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

1. **Que, dans le cadre du processus annuel d'approbation des programmes et du budget, l'autorité compétente à chaque niveau signe un certificat de conformité avec les politiques ministérielles.**

Les certificats de conformité de 2003 ont été examinés et jugés corrects.

2. **Que soit formé un comité supérieur d'examen, en collaboration avec le Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la défense (CCSAD).**

Le CEPDBC constitue précisément un tel comité. Le CEPDBC ne relève plus du CCSAD depuis qu'on en a fait une agence autonome, en 1997.

3. **Que l'on obtienne, auprès de sources externes, une « deuxième opinion » sur les programmes d'essais susceptibles de prêter à controverse.**

Selon le CEPDBC, la meilleure façon d'obtenir une deuxième opinion crédible serait de former des comités externes et d'encourager la collaboration en organisant des conférences-ateliers. La Direction de la recherche et du développement de la Défense (devenue en 2000 R et D pour la défense Canada) a organisé, en novembre 1996, un atelier d'investissement technologique consacré à la biotechnologie. Un programme de R et D en DBC du RDDC Suffield a également fait l'objet d'une évaluation indépendante par les pairs en juin 1997. En 2000, RDDC a mis sur pied un conseil consultatif permanent coprésidé par le chef d'état-major de la Défense et le sous-ministre de la Défense nationale et composé du vice-chef et du sous-chef d'état-major de la Défense, des chefs d'état-major de la Force aérienne, des Forces maritimes et de l'Armée de terre ainsi que d'autres personnes au niveau de sous-ministre délégué. Le directeur général des Services de santé appartient aussi au personnel militaire. Le secteur privé, le milieu universitaire et le milieu médical sont également représentés.

4. **Que soit rédigé, tous les ans, un document faisant état de la nature des travaux de recherche et de développement en cours, du nombre de personnes qui y participent et des fonds qui y sont affectés.**

Le compte rendu de l'examen de 1990-1991 du Chef - Recherche et développement (CR Dév.) a été publié en février 1992, et celui de 1991-1992, en janvier 1994. Le document « Recherche et développement pour la Défense : les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle » a été publié en mars 1996. Le premier Sommaire du programme de la Direction de la recherche et du développement pour la défense a été publié en avril 1996; une deuxième édition a suivi, en juin 1997, et une troisième, en juin 1998. La Direction a publié son premier rapport annuel, qui porte sur l'exercice 1998-1999. RDDC a maintenu cette pratique et produit un deuxième rapport. Ces rapports satisfont à la présente recommandation. Le rapport de 2001-2002 de RDDC peut être consulté sur le site Web de RDDC, à l'adresse <http://www.drdc.dnd.ca> ou selon l'indication figurant ci-dessous à la recommandation 5.

5. **Que l'on publie une brochure non spécialisée pour faire mieux comprendre au public ce qu'est la défense biologique et chimique.**

Le Ministère a publié une telle brochure en août 1990. Une brochure similaire intitulée « Relever le défi - La recherche et le développement en sciences et technologie de la défense » et portant principalement sur les travaux du RDDC Suffield a été publiée en avril 1993. La DRDD a publié six numéros par an de « R et D pour la défense - Points saillants »; un site Web a été créé (<http://www.drdc.dnd.ca> ou www.drdc-rddc.gc.ca) et il continue de se développer. De plus, le RDDC Toronto et le RDDC Suffield publient des fiches de renseignements résumant l'essentiel de leur programme de R et D.

6. **Que soit publiée une directive du MDN sur les politiques et les procédures applicables au recours à des volontaires et à l'utilisation d'animaux.**

La politique du MDN sur l'utilisation des animaux à des fins de R et D a été publiée le 15 juin 1989. Les Directives et ordonnances administratives de la Défense (DOAD) 5061-0 et 5061-1, Recherche avec des sujets humains, ont été publiées le 20 août 1998. Elles peuvent être consultés sur le site Web des DOAD, à l'adresse : http://www.dnd.ca/admfincs/subjects/daod/intro_f.asp

CRDS (RDDC Suffield)

1. **Que soit établie une procédure visant à assurer qu'on examine le manuel de sécurité du CRDS à intervalles réguliers d'au plus trois ans, et que l'on fasse des exercices de sécurité à intervalles réguliers.**

Un programme de sécurité efficace et dynamique a été institué. Des exercices sont faits, et les problèmes de sécurité sont corrigés rapidement.

2. **Que soit instituée une procédure annuelle d'examen et de certification permettant de vérifier que le niveau des stocks d'agents toxiques ne dépasse pas le minimum nécessaire à la bonne exécution du programme de recherche et de développement.**

La vérification annuelle des stocks a été revue par le CEPDBC en mai 2003. Les stocks d'agents chimiques et biologiques ont été vérifiés à ce moment-là. Le Comité estime que les stocks sont bien maintenus à un niveau minimal qui correspond, dans la plupart des cas, à une fraction seulement des niveaux autorisés.

3. **Que soit accélérée l'application des mesures visant à améliorer les contrôles de sécurité et d'accès.**

Recommandation appliquée.

4. **Que l'on voie si les mesures de sécurité matérielle sont adéquates et qu'on les renforce au besoin, jusqu'à ce que les stocks excédentaires d'agents qui sont entreposés au polygone d'essais aient été détruits.**

Recommandation appliquée.

5. **Que l'on étudie la possibilité d'utiliser l'incinérateur dont l'acquisition est prévue dans le cadre du programme pour détruire d'autres produits chimiques industriels dangereux, y compris des BPC.**

Le gouvernement de l'Alberta a décrété que cette recommandation ne pouvait pas être appliquée. L'incinérateur a été vendu et il n'est plus au CRDS depuis le 6 août 1992.

6. **Que l'exploitation et l'entretien du polygone d'essais soient considérés comme un « projet » dans le cadre du programme du CR Dév.**

Recommandation appliquée. Cela met en évidence les activités, le financement et le personnel du polygone d'essais et garantit que ce dernier sera soumis à un examen annuel en tant qu'élément distinct du programme.

7. **Que l'ampleur des mesures de sécurité et de protection de l'environnement applicables aux essais effectués en plein air au CRDS soit assujettie aux dispositions de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.**

La Loi actuelle ne comporte pas de dispositions expresses à ce sujet, mais le ministre fédéral de l'Environnement a fait savoir que son ministère établira en temps et lieu les lignes directrices voulues. Par ailleurs, il existe déjà un système de contrôle satisfaisant pour garantir le respect de toutes les exigences.

8. **Qu'une vérification environnementale complète du CRDS soit prévue dès que possible, et répétée à intervalles réguliers, disons tous les cinq ans, par la suite.**

La société Acres International Limitée a fait la vérification en vertu d'un contrat d'Approvisionnement et Services Canada et elle a présenté son rapport final en février 1992. Un organisme interne a été créé et chargé de voir à l'application des recommandations. Il a été donné suite à toutes les recommandations formulées dans le rapport, et celles-ci seront vraisemblablement respectées intégralement. Des exemplaires du rapport de la Acres ont été remis à l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST), à la Bibliothèque nationale et aux bibliothèques des principales universités du pays. La société Acres International Limitée a fait la première vérification de suivi au début de 1997, et le CRDS a reçu son rapport le 31 mars 1997. Il n'a pas été fait de seconde vérification quinquennale en mai 2002. La Vérificatrice générale a néanmoins fait une vérification environnementale, et Suffield a instauré un système de gestion environnementale. Des progrès appréciables ont également été faits dans l'application des recommandations de la vérification indépendante antérieure. Le CEPDBC a convenu qu'il n'était pas nécessaire de faire une vérification indépendante en 2002-2003 et qu'il vaudrait mieux instituer une procédure de vérification du système de gestion environnementale et des recommandations du rapport de la Vérificatrice générale. Le rapport fait par la Vérificatrice générale n'était pas disponible au cours des visites du Comité en 2003.

CRDO (RDDC Ottawa)

Les stocks d'agents chimiques du Centre de recherches pour la défense - Ottawa (CRDO) ont été entièrement détruits, les installations d'entreposage et de manutention ont été enlevées, les laboratoires ont été éliminés, et le Centre a été fermé. Le CEPDBC a cessé de rendre compte des activités du CRDO (RDDC Ottawa) en 1994.

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU CEPDBC

Nota : Quand le Comité est satisfait des suites données à une recommandation, il n'en fait plus état dans ses rapports. Les recommandations dont l'application doit s'étendre sur plusieurs années font cependant l'objet d'un examen périodique.

1. **Qu'on améliore la circulation de l'information au niveau des laboratoires de recherche pour la défense entre les sections, la direction et l'état-major, par exemple en organisant à l'occasion des réunions informelles et des entretiens avec les membres de la haute direction.**

Le Comité a constaté une certaine amélioration quant aux niveaux de sensibilisation; il reste cependant des efforts à faire. Il serait particulièrement important d'instituer un bon plan de communication, compte tenu de la restructuration et des compressions budgétaires importantes qui ont été faites au MDN ces dernières années. Les examens se poursuivront au RDDC Suffield, au quartier général de RDDC, à la DDNBC et dans des unités militaires.

2. **Que les modifications suivantes soient apportées aux rapports annuels de vérification des stocks d'agents :**
 - a. **la description des agents biologiques utilisés à des fins de recherche devrait préciser la souche ou la désignation antigénique complète;**
 - b. **les stocks d'agents biologiques devraient être quantifiés et identifiés de façon explicite, c'est-à-dire par titres infectieux ou unités de cellules souches indéterminées pluripotentiels par volume donné;**
 - c. **les stocks d'agents biologiques qui ne sont manifestement pas des agents de guerre biologique devraient être identifiés comme tels; il faudrait indiquer dans une note jointe que ces agents peuvent être présents dans des laboratoires industriels, universitaires et de santé publique.**

Approuvé. Ces mesures seront prises en conformité avec le calendrier convenu entre le CEPDBC et le RDDC Suffield. Des progrès satisfaisants

ont été faits, et les examens se poursuivront.

- 3. Que le CEPDBC se voie garantir, par contrat, l'accès à tous les laboratoires du secteur privé qui participent au programme de recherche et de développement en matière de défense biologique et chimique dans le cadre du système contractuel en vigueur ou en vertu d'une proposition de partenariat avec l'industrie.**

Cette recommandation a été approuvée en 1994. Même si les entrepreneurs présentent régulièrement des exposés officiels au CEPDBC à l'occasion des visites annuelles de ce dernier au RDDC Suffield et au RDDC Toronto et si le Comité n'a pas encore jugé nécessaire de faire des visites sur place, celui-ci ne dispose pas d'un accès garanti aux laboratoires du secteur privé. Le CEPDBC est d'avis que, comme il l'a mentionné dans son rapport de 2001, une clause type devrait être insérée dans les contrats mandatant des laboratoires des secteurs public ou privé d'exécuter des travaux liés à la DBC pour le MDN. Le SMA (S et T) et le président du CEPDBC ont convenu des termes de cette clause, et le CEPDBC prévoit qu'elle sera incluse dans les contrats conclus entre RDDC et les laboratoires du secteur privé.

- 4. Que la collection de la bibliothèque d'instruction de l'EDNBCFC soit examinée et que les documents de référence périmés soient remplacés. Que l'on offre également la possibilité d'utiliser des serveurs d'information comme l'Internet et le World Wide Web.**

Approuvé. Des progrès notables ont été faits à cet égard. La bibliothèque a accès à l'Internet et elle s'en sert pour obtenir une foule de documents scientifiques. Depuis 2001, la bibliothèque a fait l'acquisition de plusieurs nouveaux ouvrages de référence bien utiles. Les examens se poursuivront.

- 5. Qu'on examine les compétences du personnel du RDDC Suffield pour s'assurer qu'il n'y a aucun déséquilibre grave pouvant nuire à la productivité, à la sécurité ou à la souplesse d'exécution.**

Le personnel actuel du RDDC Suffield fait l'objet d'un examen continu. La sécurité demeure une source de préoccupation au fur et à mesure qu'augmente la taille du personnel, mais le président du comité de sécurité place cette question au premier rang. La dotation demeure une préoccupation au RDDC Suffield. Le gel de l'embauche des années 1990 a entraîné une pénurie chez les scientifiques de la Défense âgés de 35 à 40 ans. Les membres de ce groupe d'âge joindront vraisemblablement les rangs de la direction en prévision du départ à la retraite des gestionnaires

actuels. Ce mouvement de personnel diminuera le nombre de scientifiques d'expérience de ce groupe d'âge qui feront effectivement de la recherche. Sur le plan positif, cette situation ouvre la porte à l'embauche de nouveaux scientifiques qui prendront part aux projets du CTLT et de l'IRTC. Le Comité continuera de suivre la question de la dotation. Le CEPDBC rappelle à RDDC que le RDDC Suffield a convenu de tenir le Comité au courant des changements touchant le personnel.

6. **Que le guide de sécurité du CRDS et les plans d'action en cas d'urgence soient mis à jour et vérifiés au moins une fois par an.**

Approuvé. Les examens se poursuivront. L'officier de la sécurité générale du RDDC Suffield dirige un programme énergique. Il a introduit la formation informatisée et se sert du réseau local du RDDC Suffield pour véhiculer de l'information en matière de sécurité. Il est conscient de la nécessité d'apprendre les procédures de sécurité aux nouveaux employés et a porté ce point à l'attention de la direction.

7. **Que le mandat du CEPDBC soit modifié de manière à comprendre une visite annuelle du Centre scientifique canadien de santé humaine et animale de Santé Canada à Winnipeg quand des travaux y sont faits par le RDDC Suffield ou pour le compte de ce centre.**

Santé Canada et le MDN ont signé un protocole d'entente pour travailler en collaboration. Le laboratoire de Winnipeg participe à certains projets de l'IRTC, et le CEPDBC demandera une visite du centre en 2004.

8. **Que, pour faciliter le processus d'approbation par Santé Canada des nouvelles contre-mesures médicales à l'égard des agents chimiques et biologiques, on tienne compte des exigences éventuelles de la réglementation dès les premiers stades des projets de R et D et qu'on veille à recueillir les données et à tenir les dossiers en conformité avec les bonnes pratiques de laboratoire (BPL).**

Approuvé. La recommandation est appliquée cas par cas. Les bonnes pratiques de laboratoire demeurent importantes pour le processus de réglementation.

9. **Que les congélateurs qui se trouvent dans l'installation de confinement de niveau II du Centre de recherches pour la défense Suffield (RDDC Suffield) soient étiquetés, le nom des personnes responsables du**

congélateur y étant inscrit, et qu'un registre faisant état du contenu de chaque congélateur y soit attaché. Si le registre est retiré, on indiquera où il se trouve et le nom de la personne responsable sur le congélateur.

Cette recommandation a été acceptée et appliquée. Le CEPDBC a noté, durant la visite d'avril-mai 2002, que les congélateurs étaient étiquetés et que des registres étaient tenus. Même si d'autres examens seront faits pour garantir la conformité à cette bonne pratique de laboratoire, la recommandation pourrait être retirée du prochain rapport si notre visite de 2004 confirmait que les registres sont en ordre.

10. **Que RDDC établisse un mécanisme lui permettant de s'assurer que les protocoles d'éthique de la recherche avec des êtres humains formulés par des scientifiques des Centres de recherches pour la défense soient évalués de façon uniforme, promptement et conformément aux derniers énoncés de politique des trois conseils sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains.**
Nota : Les trois Conseils sont le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada.

La recommandation est acceptée. RDDC est en train d'énoncer une politique selon laquelle toutes les mises à jour de l'Énoncé de politique des trois Conseils concernant la recherche avec des êtres humains seront intégrées au processus d'examen. Le CEPDBC appuie les mesures destinées à consolider un Comité d'éthique en matière d'étude sur des sujets humains au RDDC Toronto, où se fait une grande partie de la recherche sur des êtres humains.

11. **Qu'un comité indépendant de professionnels civils soit mis sur pied pour conseiller le GMFC sur les contre-mesures médicales d'ordre biologique et chimique ou que le mandat du CEPDBC soit modifié de façon à comprendre ce rôle.**

Cette recommandation a été approuvée et le GMFC se propose de former un tel comité mais, à la fin de 2003, ce n'était pas encore chose faite.

12. **Que le CEPDBC soit informé de la découverte de conteneurs ou de munitions consommées qui pourraient contenir des agents actifs.**

RDDC entend prendre toutes les mesures nécessaires pour suivre cette recommandation. Le CEPDBC reçoit de l'information à jour au sujet de la découverte de munitions chimiques suspectes dans le polygone de tir

Suffield.

- 13. Qu'on énonce une doctrine relativement à la prestation de soins médicaux dans des conditions de guerre biologique et chimique (GBC).**

Accepté. Un officier d'état-major a été désigné et une doctrine sera adoptée formellement. Le Canada collabore avec d'autres nations à l'élaboration de cette doctrine.

- 14. Que R et D pour la défense Canada (RDDC) énonce des lignes directrices sur le transfert et l'utilisation de toxines et d'agents chimiques et biologiques dans des établissements civils, en tenant compte des préoccupations que le CEPDBC a déjà formulées dans ce rapport et directement à RDDC.**

Accepté. Le quartier général de RDDC (Directeur, Sciences et technologie, performance humaine) prépare les lignes directrices, et les règlements actuels du MDN sont mis en vigueur.

- 15. Que les visites inscrites au calendrier du CEPDBC comprennent la Compagnie de défense NBC interarmées (CDNBCI) de la BFC Trenton.**

Accepté. Le Comité a visité la Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées en juin 2003.

ABRÉVIATIONS

BPC : Biphényles polychlorés

BPIEPC : Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile

BPL : Bonnes pratiques de laboratoire

CAC : Convention sur les armes chimiques

CBRN : Chimique, biologique, radiologique et nucléaire

CCSAD : Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la défense

CDNBCI : Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées (une fois complète, la Compagnie comptera 93 membres)

CEESH : Comité d'éthique en matière d'étude sur des sujets humains

CEMD : Chef d'état-major de la Défense

CEPDBC : Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique

CMM : Contre-mesures médicales

CR Dév. : Chef – Recherche et développement; depuis 2000, il s'agit du Sous-ministre adjoint (Science et technologie)

CRDO : Centre de recherches pour la défense - Ottawa; a été remplacé, en 2002, par RDDC Ottawa

CRDS : Centre de recherches pour la défense Suffield; a été remplacé, en 2002, par RDDC Suffield

CSNU : Commission spéciale des Nations Unies sur l'Iraq

CT : Contre-terrorisme

CTLT : Centre des technologies de lutte contre le terrorisme

D Pol CAP : Direction de la politique de contrôle des armements et de la prolifération

DBC : Défense biologique et chimique

DCMM : Dépôt central de matériel médical

DDNBC : Direction de la défense nucléaire, biologique et chimique

DGSS : Directeur général des Services de santé

DOAD : Directives et ordonnances administratives de la Défense (voir le site Web http://www.dnd.ca/admfincs/subjects/daod/intro_f.asp)

DRDD : Direction de la recherche et du développement de la Défense; a été remplacée, en 2000, par RDCC

EDNBCFC : École de défense nucléaire, biologique et chimique des Forces canadiennes

EINBC : Équipe d'intervention en cas d'urgence nucléaire, biologique et chimique

ERD : Établissement de recherches pour la défense; l'appellation exacte est maintenant Centre de recherches pour la défense, mais l'abréviation a été employée dans des rapports antérieurs.

FC : Forces canadiennes

GBC : Guerre biologique et chimique

GMFC : Groupe médical des Forces canadiennes

ICIST : Institut canadien de l'information scientifique et technique

IMED : Institut de médecine environnementale pour la défense; a été remplacé, en 2002, par RDDC Toronto (voir RDDC)

IRTC : Initiative de recherche et de technologie chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (pour plus de détails, voir le site Web <http://www.crti.drdc-rddc.gc.ca/>)

LLCM : Laboratoire de lutte contre la maladie; appelé par la suite Centre scientifique canadien de santé humaine et animale

MAECI : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

MDN : Ministère de la Défense nationale

NBC : Nucléaire, biologique et chimique

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PE : Protocole d'entente

QGDN : Quartier général de la Défense nationale

R et D : Recherche et développement

RDDC : Il vaut mieux utiliser l'appellation R & D pour la défense Canada (voir le site Web <http://www.drdc.dnd.ca/>)

RSDL[®] : Lotion réactive de décontamination cutanée

SC : Santé Canada

SCEMD : Sous-chef d'état-major de la Défense

SM : Sous-ministre

SMA (S et T) : Sous-ministre adjoint, Science et Technologie

SMA : Sous-ministre adjoint

SMD : Sous-ministre délégué

TPSGC : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

VCEMD : Vice-chef d'état-major de la Défense